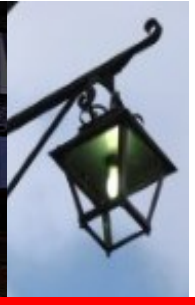

EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC
PRUDENCE

Eclairer pour rien NUIT :

Retour d'expérience sur l'extinction d'éclairage public dans les communes du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides

Contexte

En 2013, l'éclairage public dans le patrimoine communal sur le territoire du Pôle Albigeois et Bastides représente :

22 % des consommations énergétiques totales (soit 6 400 MWh/an - 109kWh/an/hab)

44 % des consommations électriques communales

21 % des dépenses financières communales (hors masse salariale) soit 780 000 € / an - 13,5 €/an/hab.

11 % des émissions de GES du patrimoine communal

La pollution lumineuse, liée directement aux activités humaines, a pris de l'ampleur ces dernières années.

Ce phénomène affecte notre environnement par la modification du cycle naturel jour/nuit auquel un grand nombre d'espèces vivantes (dont l'Homme) sont sensibles, nous prive de magnifiques ciels étoilés, et pour couronner le tout, coûte cher au contribuable !

C'est pourquoi, Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides initie depuis plus de 3 ans une animation auprès des communes de son territoire pour encourager et accompagner des opérations d'extinction de l'éclairage public une partie de la Nuit. Ces actions permettent de détailler les arguments plaidant en faveur d'une plus grande vigilance sur les modes d'éclairage public notamment nocturnes, d'apporter des éléments de réponses aux idées reçues, d'aborder les aspects réglementaires et les diverses solutions techniques permettant de remédier à la dérive d'un sur-éclairage, de prévenir et réduire les impacts engendrés par la pollution lumineuse, d'éviter le gaspillage d'énergie et de contribuer à la maîtrise du budget des communes.

Pôle Territorial Albigeois-Bastides
ADEME
TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
Occitanie

Les impacts de la pollution lumineuse

D'après l'ADEME et l'ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes) :

- La durée d'éclairement a augmenté depuis 1990, notamment dans les petites communes : passage d'un éclairage public temporaire à permanent ;
- Le nombre de points lumineux a augmenté de 64 % par rapport à 1992,
- En France, l'éclairage public représente plus 9,5 millions de lampes ;
- 670 000 tonnes de CO2/an sont émises par l'éclairage public ;
- 30 à 50 % des installations sont obsolètes, énergivores et peu efficaces ;
- Actuellement, 3,5 millions d'enseignes lumineuses sont installées en France, et ce chiffre est en constante progression.

Cette pollution lumineuse a plusieurs impacts, notamment :

- Sur l'astronomie : selon l'Atlas Mondial de la clarté artificielle du ciel nocturne, environ 1/5 de la population mondiale a déjà perdu la visibilité à l'œil nu de la Voie Lactée ;
- Sur la flore et la faune, en perturbant les cycles biologiques ; en ayant un effet attractive désorientant ainsi certaines espèces ; en ayant également un effet répulsif pour d'autres, créant ainsi un morcellement des habitats naturels ;
- Sur la santé humaine car la nuit noire est nécessaire pour nous permettre de synthétiser de la mélatonine (hormone régulant d'autres hormones, le système immunitaire, la protection des cellules, mais aussi surtout notre rythme biologique. La lumière (même faible au travers de volets éclairés par l'éclairage public) a un effet inhibiteur sur cette sécrétion, perturbant les rythmes de l'organisme et toutes les fonctions liées, provoquant par exemple des troubles du sommeil.

Les étapes à suivre pour une extinction

Etapes	Intervenants
MESURER LA FAISABILITE : - Etat des lieux des installations concernées par l'extinction, - Analyse des zones concernées (utilisation et dangerosité), - Etude / Analyse des solutions techniques à mettre en place, - Estimation des économies générées par l'extinction nocturne.	- **COLLECTIVITES** (Elus / Techniciens / Administratifs), - Syndicat départementale d'Energie du Tarn (SDET) - Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides dans le cadre du CEP - Brigade / Groupement de Gendarmerie.
PROCEDURES ADMINISTRATIVES : - Délibération du conseil municipal arrêtant les lieux, les horaires, la période, - Prise d'un arrêté du Maire rappelant les choix, - Transmission de l'arrêté en préfecture afin que la décision devienne exécutoire, - Transmission de l'arrêté vers les différentes instances (SDET, Brigade / Groupement de Gendarmerie / Centre de Secours (à déterminer en fonction de la compétence de l'un ou l'autre sur le territoire concerné).	- COLLECTIVITES (Elus / Techniciens / Administratifs), - Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides dans le cadre du CEP, - La Préfecture départementale
COMMUNICATIONS : - Organisation de réunions publiques, publication dans les bulletins municipaux, - Communication vers les usagers (encarts dans la presse locale, pose de panneaux d'informations aux entrées de la commune) - Mise en place d'un cahier de doléances, - Mise en place d'un éclairage passif par l'intermédiaire de dispositifs réfléchissants - Mise en place de panneaux d'informations aux entrées des communes	- COLLECTIVITES (Elus / Techniciens / Administratifs), - Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides dans le cadre du CEP - Agences de presse / Journaux.

Etat de l'extinction sur le PTAB

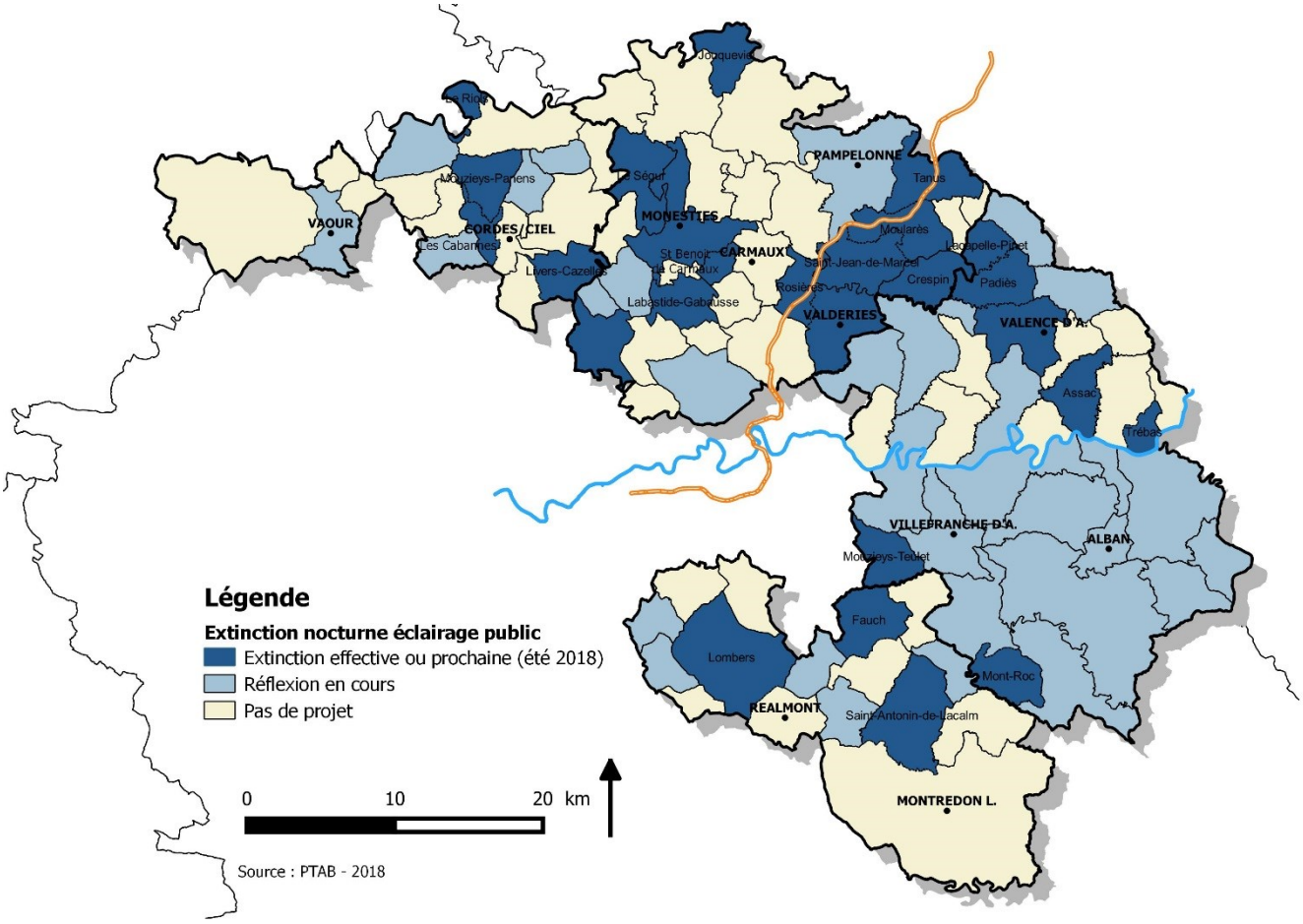

A ce jour plus de 25 % des communes du Pôle éteigne leur éclairage public une partie de la nuit. 25 à 30 communes supplémentaires ont l'intention de couper leur éclairage d'ici 2019.

Ces communes profitent, pour certaines, des économies suscitées par cette action pour rénover les lampadaires et mettre des lampes plus performantes réduisant d'avantage les couts de fonctionnement de leurs installations.

Les premiers retours d'expérience montrent, qu'une extinction de l'éclairage publique :

- permet de réduire de près de 50 % les consommations énergétiques du poste éclairage public
- de diminuer de 40% les couts de fonctionnement
- suscite une adhésion des habitants (pas ou très peu de retours d'habitants qui se plaignent de cette extinction) ;
- ne génère pas plus de cambriolages,
- réduit le nombre d'accidents routiers

Eclairer pour rien NUIT : PASSONS A L'ACTION !